

COMMUNIQUÉ

Reçu au ministère, le SNUEP-FSU a porté l'intérêt des personnels et des élèves de la voie professionnelle

Le SNUEP-FSU a été reçu en audience le lundi 30 septembre par le directeur général de l'enseignement scolaire sur les sujets spécifiques de la voie professionnelle, les conditions de travail de ses personnels et les parcours scolaires de ses élèves.

Le SNUEP-FSU s'est opposé fermement au projet du ministère qui veut généraliser l'acquisition de blocs de compétences pour la formation initiale des jeunes – ce qui consisterait à créer un niveau infra-CAP. S'il persiste, le ministère prendrait la lourde responsabilité de fragiliser encore plus les parcours scolaires de nombreux jeunes qui pourraient penser qu'un bloc professionnel leur suffirait à s'insérer dans un métier. Cela confirmerait de nouveau la déconsidération du ministre pour l'enseignement général. Le décrochage scolaire s'en trouverait très vite aggravé. À terme c'est la possibilité d'activer les leviers de la formation continue qui s'éloigne toujours plus pour tous ces jeunes.

Il s'agit ici et encore d'un véritable mépris pour tous les personnels qui s'investissent au quotidien pour dispenser une formation globale et équilibrée afin que tous les jeunes acquièrent un premier et vrai niveau de qualification par un diplôme reconnu par les conventions collectives. Le SNUEP-FSU demande purement et simplement l'abandon de ce texte qui doit être présenté lors du conseil supérieur de l'éducation du 8 octobre.

Sur les discussions à venir concernant les nouvelles modalités d'évaluation du baccalauréat professionnel, le SNUEP-FSU a demandé le retour à des épreuves ponctuelles terminales, rappelant qu'il est inconcevable que les CCF, fortement discrédités pour le baccalauréat général et technologique et donc non retenus, soient maintenus dans la voie professionnelle. On ne peut pas d'un côté évoquer l'équité entre les voies du lycée et laisser perdurer pareille injustice. Et dans le même registre, au delà des mesures générales, le SNUEP-FSU a demandé une mesure salariale urgente : tous les personnels qui exercent dans les lycées professionnels et qui ont en charge des classes à examen doivent bénéficier de la pondération accordée aux personnels des autres voies du lycée.

Concernant la réforme en cours, le SNUEP-FSU a rappelé l'alerte sociale qu'il a déposé au CHSCT ministériel le 5 septembre qui, à la majorité des votant-es, confirme que les dispositifs de la réforme vont avoir de lourdes conséquences sur la santé physique, mentale et sociale des personnels. Pour le SNUEP-FSU ajouter à cette situation, déjà très tendue dans les établissements, des unités de formation par apprentissage où les personnels devront gérer, en plus de leurs élèves, des apprenti-es en entrée et sortie permanente, des visites sur leur lieux de travail, des emplois du temps et des certifications décalés... relève d'une irresponsabilité totale !

La question des programmes élaborés dans la précipitation, sans réelle concertation avec les personnels et le manque de temps dédiés pour les appliquer a été aussi dénoncée.

L'ensemble de cette réforme comme toutes les mesures qui se mettent en place constituent une attaque forte contre la voie professionnelle, les personnels et les jeunes.

Le SNUEP-FSU appelle tous les personnels à remplir l'enquête intersyndicale sur les conditions de travail (à retrouver en ligne sur snuep.fr) et à se réunir dans les établissements, en assemblée générale, en stage... afin d'envisager des perspectives d'actions.

Le SNUEP-FSU s'engage, avec les collègues, à créer les conditions d'une mobilisation massive pour mettre un coup d'arrêt à cette réforme.